

Délibération n° 2024.04.09.01

Sur convocation adressée le vingt-six mars deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal s'est réuni le neuf avril deux mille vingt-quatre à la mairie de Serres-Sainte-Marie sous la présidence de Monsieur Gérard DUCOS, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	10	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BOISGONTIER Françoise, Mme CAMPAGNE Pépita 3ème Adjointe, M. COSTEMALE Jean-Luc 2e adjoint, M. DUCOS Gérard, M. DUFILH Pascal 1er Adjoint, Mme FILLON Justine, M. GUICHARD Jacques, M. LAFITTE Benjamin 4ème adjoint, Mme LAFITTE Nicole, M. SANTIN Christophe

Procuration(s) :

M. JEAN Mathieu a donné pouvoir à M. LAFITTE Benjamin

Etai(en)t absent(s) :

Mme COURTIE Magalie, M. GARCIA Stéphane, M. LAGUILLONIE Régis, Mme THELCIDE Sandrine

Etai(en)t excusé(s) :

M. JEAN Mathieu

Date de la convocation
26 mars 2024

Date d'affichage
26 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :

M. DUFILH Pascal 1er Adjoint

11 avril 2024

et publication du

11 avril 2024

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Service de Gestion Comptable à la clôture de l'exercice.

le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée en même temps que le compte administratif.

le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SERRES-SAINTE-MARIE

Le Maire Gérard DUCOS

le(s) secrétaire(s) de séance

